

économiques et industriels au pays en développement et au Canada. Autrement dit, le promoteur d'un projet doit montrer les avantages que tirera le pays bénéficiaire (entre autres, technologies nouvelles, perspectives d'emploi, expansion commerciale, économie de devises) et ceux dont profitera le Canada (fourniture d'équipement, de composants, de services, etc.).

Les organisations admissibles doivent aussi prouver qu'elles disposent des ressources humaines, techniques et financières voulues et qu'elles ont les compétences et l'expérience nécessaires pour mener à bien le projet.

Investissements

Les programmes axés sur l'investissement aident les entreprises canadiennes admissibles, en particulier les fabricants, à réaliser des études sur la viabilité d'accords de coopération à long terme conclus avec des entreprises dans des pays en développement. Certaines dépenses liées à la création d'une coentreprise peuvent faire l'objet d'un remboursement dans le cadre de ces programmes.

Services professionnels

Les programmes axés sur les services aident les organisations admissibles (par exemple les cabinets d'experts-conseils, les institutions financières et les associations de gens d'affaires) à réaliser des études et à donner des conseils spécialisés à d'éventuels clients dans les pays en développement.

Pour s'inscrire au PCI, les entreprises doivent communiquer avec le gestionnaire de programme responsable du pays qui les intéresse pour discuter des possibilités de financement. L'ACDI peut vous fournir la liste des pays admissibles à l'aide accordée dans le cadre du Programme de coopération industrielle.

Pour plus d'information sur les mécanismes de financement offerts par l'ACDI, veuillez vous adresser (en précisant le pays ciblé) à la :

Direction de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Téléphone : (819) 997-7775
Télécopieur : (819) 953-5024

ou appeler le Service de renseignements au public pour obtenir de l'information sur le PCI et les autres programmes de l'ACDI, au numéro (819) 997-5006.

Banque de développement du Canada

À titre de société d'État, la Banque de développement du Canada (BDC) facilite la création et le développement de PME en offrant un financement spécialisé ainsi que des programmes de consultation, de formation et d'encadrement. La BDC offre, dans le cadre d'un guichet unique, des services financiers et des services de gestion.

En ce qui a trait à l'exportation, l'aide offerte par la BDC vise à répondre aux besoins des entreprises qui se préparent à pénétrer les marchés étrangers pour la première fois ou qui y sont déjà présentes. Le Programme de formation des nouveaux exportateurs (NEXPRO) de la Banque a spécialement pour but d'élargir les connaissances des participants en matière d'exportation et d'accroître leur compétence dans ce domaine. Par une combinaison d'ateliers et de séances de consultation personnalisées, NEXPRO aide les entreprises à définir leur capacité d'exportation, à élaborer un plan d'exportation et à mettre en œuvre des stratégies d'exportation fructueuses.